

Conditions générales TAP du service «Siège Voisin Libre»

Il s'agit des conditions générales TAP encadrant le service de « Sièges voisins libres » (« conditions générales »), établies par Transportes Aéreos Portugueses, S.A. (également connu sous le nom de «TAP Air Portugal» ou «TAP»), pour la réservation et l'utilisation du service de «Siège voisin libre» de TAP, disponible pour nos clients sur les sites Web, les applications et/ou la présence numérique de TAP Air Portugal, sous certaines conditions.

Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes conditions générales :

1.1 Le « **client éligible** » fait référence au **passager pouvant réserver le siège voisin libre**.

1.2 Le **service « Sièges voisins libres »** fait référence au(x) siège(s) vide(s) se trouvant à côté du siège attribué au client éligible, en classe économique et qui a été réservé moyennant des frais supplémentaires, sur son vol éligible, en fonction des disponibilités.

1.3 La « **carte de paiement désignée** » (« mode de paiement ») désigne le mode de paiement autorisé par TAP Air Portugal (Visa, American Express, Mastercard, Maestro) et qui doit être utilisé pour effectuer un paiement, ou tout autre mode de paiement ponctuellement approuvé par TAP Air Portugal.

1.4 La « **réservation initiale** » correspond au tarif acheté et au(x) segment(s) de la réservation effectuée par le client éligible, qui peut inclure 1 ou plusieurs passagers.

1.5 Le « **segment** » fait référence à une partie du voyage, entre deux points consécutifs de l'itinéraire.

Eligibilité au service « Sièges Voisins Libres »

2.1 Le client éligible doit être âgé d'au moins 12 (douze) ans pour pouvoir opter pour le service « Sièges Voisins Libres ».

2.2 Le service « Sièges Voisins Libres » est soumis à disponibilité et ne peut être acheté que par les clients voyageant en classe économique sur les vols opérés par TAP Air Portugal ou par TAP Express (les sièges des rangées des issues de secours ne sont pas éligibles).

Sélectionner un siège voisin libre

3.1 La réservation d'un siège voisin libre ne peut être effectuée que pour le compte de tous les passagers de la réservation initiale.

3.2 En sélectionnant le service « Siège Voisin Libre », le client éligible confirme qu'il est un client éligible et qu'il a le pouvoir d'agir au nom de et d'engager tous les passagers figurant sur la réservation initiale.

3.3 Tout autre mode de paiement ou contrepartie non prévus dans les présentes conditions générales ne peuvent être utilisés pour effectuer ou exécuter une réservation de siège voisin libre.

3.4 Le siège voisin libre fait uniquement référence à l'espace personnel et n'inclut aucune franchise de bagages supplémentaire et ne peut pas être utilisé comme siège pour bébé, pour un bagage de cabine, un article encombrant ou pour toute raison médicale.

3.5 Le tarif payé pour le siège voisin libre est distinct et s'ajoute au montant payé (le cas échéant) pour le(s) siège(s) individuel(s) attribué(s) au client éligible, conformément à la réservation initiale.

3.6 Un seul service de siège voisin libre peut être réservé pour chaque segment de la réservation initiale, pour un achat, par le client éligible, d'un maximum de trois (3) sièges adjacents par segment, en fonction de la configuration de l'avion, sous réserve de la disponibilité des sièges adjacents et selon les présentes conditions générales.

3.7 L'utilisation d'une carte bancaire implique que le client éligible en est titulaire et a l'âge légal pour l'utiliser. L'utilisation d'une carte de crédit par une personne autre que le titulaire de la carte implique que le client éligible l'utilisant a obtenu l'autorisation du titulaire de la carte. Le titulaire de la carte de crédit est toujours responsable du paiement des frais engendrés par l'utilisation de sa carte, à savoir les éventuels frais supplémentaires qui pourraient être facturés par la banque, desquels TAP n'est pas responsable.

Acceptation de la réservation « Siège Voisin Libre »

4.1 Une réservation de «Siège voisin libre» peut être effectuée et payée entre 36 h (vols à destination de l'Europe) ou 24 h (vols à destination des États-Unis) et jusqu'à 2 (deux) heures avant le départ.

4.2 Sous réserve de disponibilité, le client éligible reçoit une notification instantanée par message envoyé à l'adresse e-mail indiquée dans la réservation initiale, confirmant que le siège voisin libre est attribué et une fois que le paiement a été effectué.

4.3 TAP Air Portugal met tout en œuvre pour répondre à votre demande de « siège voisin libre ». Cependant, le service « Siège Voisin Libre » est soumis à disponibilité et TAP se réserve le droit de réattribuer le siège voisin libre, service qui ne peut être garanti par TAP Air Portugal, y compris, mais sans s'y limiter, pour des raisons opérationnelles ou de sécurité, même après l'embarquement.

4.4 TAP Air Portugal déduira les frais de réservation du siège voisin libre de la carte de paiement désignée à tout moment à compter de l'acceptation de la réservation. Le client a la responsabilité de s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants sur sa carte de paiement désignée au moment de l'achat.

4.5 Une fois le siège voisin libre réservé, le client éligible se verra facturer tout montant payable dans la devise affichée sur la page de paiement.

4.6 Les conditions tarifaires de la réservation initiale continuent de s'appliquer au client éligible, mais pas au siège voisin libre, qui est réglementé par les présentes conditions générales.

4.7 Une fois le paiement accepté pour une réservation « Siège Voisin Libre », aucun achat de siège voisin libre supplémentaire ne sera disponible pour tout passager supplémentaire sur la réservation initiale. Dans le cas où le client éligible souhaiterait modifier la réservation de « Siège Voisin Libre », il devra d'abord l'annuler avant de réserver un nouveau service de Siège Voisin Libre.

4.8 Le service « Siège Voisin Libre » n'inclut aucun service ou produit autre que le fait de bénéficier de l'espace du siège vide latéral. Toutes demandes spéciales, y compris les demandes de repas ou de sièges, qu'elles soient incluses ou non dans la réservation initiale, ne seront pas appliquées à la réservation « Siège Voisin Libre », mais uniquement au siège individuel attribué au client éligible. Le client éligible n'est pas autorisé à emporter de bagage (à main) supplémentaire et la franchise bagage de la réservation initiale reste en vigueur.

4.9 Le client éligible peut choisir l'attribution de son siège et du (des) siège(s) latéral(aux) lors de la réservation du service « Siège Voisin Libre ». TAP Air Portugal permet aux passagers de réserver leurs sièges à l'avance, soit avant le vol, soit lors de l'enregistrement, mais les sièges précédemment réservés ne seront pas nécessairement attribués et TAP Air Portugal pourra devoir attribuer des sièges autres que ceux initialement choisis/ attribués, selon la disponibilité de siège(s) vacant(s) au moment de la réservation des vols et/ou de la réservation du siège voisin libre.

4.10 Le service « Siège voisin libre » n'est pas éligible pour l'accumulation de Miles.

Annulations, endossements et transférabilité

5.1 Sans préjudice des lois, règles et réglementations applicables, des conditions de transport TAP Air Portugal et des présentes conditions générales, si un client éligible est absent lors d'un vol (cas de non-présentation) pour lequel la réservation d'un siège voisin libre lui a été confirmée, le client éligible ne sera pas remboursé pour cette réservation de siège voisin libre.

5.2 Le service « Siège voisin libre » n'est ni endossable ni transférable.

Remboursements

6.1 Le service « Siège Voisin Libre » est uniquement remboursable dans les cas suivants :

- Chaque fois qu'un changement de siège est effectué par TAP Air Portugal, sur un segment pour lequel un achat de siège voisin libre associé a été confirmé.
- Si le segment de la réservation initiale est annulé par TAP Air Portugal.

6.2 Ces cas ne couvrent pas les situations provoquées par le client éligible, lorsque les raisons sont imputables aux actions du client éligible, y compris, entre autres, lorsque le client éligible a choisi de modifier ses vols ou si ses actions lui ont fait rater un vol. En conséquence, aucun remboursement ne sera effectué si, après la confirmation de la réservation du siège voisin libre, le client éligible décide de modifier ou d'annuler son billet.

6.3 Sous réserve de la clause 6.1 :

a) Les remboursements du siège voisin libre sont automatiquement effectués lorsque votre réservation de siège voisin libre n'est plus disponible, ou au moins 2 (deux) heures après le départ du vol. Un message de confirmation est envoyé à l'adresse e-mail indiquée dans la réservation initiale, confirmant le remboursement sur le mode de paiement initial.

b) Si vous avez droit à un remboursement pour un siège voisin libre et que vous n'avez pas reçu de confirmation de votre remboursement, veuillez contacter directement le service compétent de TAP Air Portugal sur www.flytap.com.

6.3 Les remboursements relatifs au service «Siège Voisin Libre » sont effectués dans la devise dans laquelle le paiement de la réservation de siège voisin libre a été fait et sur la carte de paiement désignée qui a été utilisée pour effectuer le paiement.

6.4 Les conditions générales relatives au service « Siège Voisin Libre », y compris les remboursements, sont indépendants des conditions concernant la sélection de siège dans la réservation initiale et le remboursement du prix du billet.

Général

7.1 TAP Air Portugal se réserve le droit de modifier ou de retirer à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales. Ces conditions générales doivent être lues conjointement avec les Conditions de transport de TAP Air Portugal (disponibles sur <https://www.flytap.com/en-pt/transport-conditions>), les Conditions générales d'utilisation de Transportes Aéreos Portugueses, S.A. (disponibles sur <https://www.flytap.com/en-us/terms-and-conditions-tap-client>) et d'autres conditions générales spécifiques qui peuvent être communiquées au client sur le site Internet, les applications et/ou via la présence numérique de TAP Air Portugal, à tout moment. Toute nouvelle règle et/ou modification des présentes Conditions générales engage le client dès leur publication. Il est de la responsabilité du client de se maintenir informé et de consulter régulièrement les présentes Conditions générales, ainsi que toutes autres politiques et conditions existantes. Ces Conditions générales sont applicables sauf si elles sont contraires à

toutes lois, règles et réglementations applicables, auquel cas ces lois, règles et réglementations applicables prévaudront. Si une quelconque disposition des présentes Conditions générales est jugée invalide en vertu de toute loi applicable, les autres dispositions resteront néanmoins valables.

7.2 Le non-exercice de ses droits par TAP Air Portugal ne constitue nullement une renonciation ou un abandon de l'exécution future de l'un de ses droits, et les obligations du client éligible concernant cette exécution future demeureront pleinement en vigueur.

7.3 La version portugaise des Conditions générales prévaut sur toute autre version (traductions).